

Quelle faculté pour un master Notarial?

Par **cindy13m**, le **12/11/2013** à **15:15**

Bonjour à tous,

Je me présente, je suis en L3 droit privé à Amiens, & j'ai comme objectif d'intégrer un master en droit notarial l'année prochaine.

J'ai parcouru plusieurs discussions sur les masters à choisir, sur quel(s) master(s) est (sont) le(s) meilleur(s), & tous ont des réponses bien différentes les unes des autres, si ce n'est que la réputation de la faculté importe.

Ma question est donc la suivante : quels sont les meilleurs masters en droit notarial, à part Paris I & Paris II?

(sachant que je compte bouger dès le M1 pour avoir plus de chances d'être prise en M2 dans la faculté souhaitée, outre le fait d'avoir les résultats qui sont nécessaires).

J'ai entendu dire qu'en province, Poitiers était l'une des meilleures, & Rouen aussi (qui, en terme de proximité Amiens-Rouen m'arrangerait mieux, mais je suis prête à bouger!!).

Ma deuxième question concerne un autre domaine : j'aimerais enseigner plus tard, en complément de ma profession. Comment faire pour pouvoir enseigner en étant notaire? Le doctorat est-il possible après un master professionnel (sachant que la plupart des masters notariaux sont professionnels)?

Je vous remercie beaucoup d'avance pour vos réponses!!

Mlle Cindy M.

Par **Yn**, le **12/11/2013** à **15:46**

Pour Amiens et Poitiers, je ne sais pas d'où cette réputation peut venir. J'ai d'ailleurs souvent les mêmes échos sur le M2 droit notarial : l'année de M2 est plutôt light, mais les deux années de DSN sont très exigeantes.

Note que ce M2, peu importe l'université, est très sélectif et que les chances de l'intégrer sont minces. Je t'engage donc à envisager des solutions alternatives.

Si tu souhaites intégrer le notariat, tu peux également passer par le CFPN : il faut être titulaire d'un M2 (autre que notarial, évidemment), l'admission se fait sur dossier et tu pars pour 31

mois de stage avec des séminaires.

Le M2 et le CFPN sont deux voies différentes, l'une n'est pas meilleure que l'autre.

Si tu souhaites enseigner, il faut impérativement un M2. En tant que professionnel, tu peux soit intervenir en TD ou alors, plus rarement, en CM si tu es professionnel associé.

Mais il est sûr que tu n'auras absolument pas le temps de combiner les deux, si tu entres dans le notariat, tu reviendras vers l'enseignement beaucoup plus tard.

Par **cindy13m**, le **12/11/2013** à **19:08**

Merci beaucoup pour vos réponses!!

Je connaissais déjà le système du CFPN également, mais dans ce cas-là, je me dois de poser une autre question : y a-t-il un CFPN mieux qu'un autre? Même si au final, effectivement, j'enverrai mon dossier à tous.

S'agissant du M2, je parlais de Rouen, & non d'Amiens, cette dernière étant la faculté où je suis, & elle ne possède ni une bonne réputation, ni un M2 notarial.

Par **Yn**, le **13/11/2013** à **09:58**

[citation]Là encore je viens contredire ce qui a été dit : plusieurs enseignements nous sont dispensés par des notaires donc donner des cours + être notaire n'est pas incompatible. D'ailleurs, l'un des notaires intervenants donne non seulement des cours au M2 not, mais également à d'autres parcours (je ne me souviens plus exactement mais il donne des cours à un DIM, et dans une fac parisienne etc. donc certes il n'est pas notaire associé, mais c'est un choix qu'il a fait je pense, pour pouvoir justement enseigner à côté ;)[/citation]
C'est ce que je dis : notaire et notaire sont deux professions différentes. Autrement dit, on ne peut pas assimiler le jeune notaire-stagiaire ou fraîchement diplômé avec l'associé depuis plus de vingt ans.

On peut comprendre qu'un notaire "titulaire" puisse dispenser des cours (TD, M2, voire CM) pour varier ses activités, la problématique est bien différente pour un jeune notaire.

Certes, certains notaires enseignent, voire enseignent beaucoup, mais peut-on encore les classer dans la case "notaire" ? Je crois que cela se discute. Bref, pour tes premières années dans la vie professionnelle, tu auras largement de quoi t'occuper avant de revenir vers l'enseignement.

[citation]Et sur ces 60 étudiants, tous n'ont pas demandé le M2 notariat, ils n'étaient qu'une vingtaine je crois. Sachant qu'ils en ont pris une dizaine (pour 21 places), au final ça fait pratiquement 50% de "chance" d'être pris (j'ai mis chance entre "" parce que c'est à condition d'avoir un dossier vraiment solide bien entendu, si tout le monde avait été mauvais, la directrice n'en aurait pris aucun[/citation]

Si cela est vrai, bien que cela m'étonne beaucoup, fonce dans cette université, tu ne trouveras jamais un M2 avec aussi peu de demandes.

Si je compare avec Rennes 1, mon université d'origine, le M2 notarial tourne à 500 ou 600 demandes (525 l'année dernière) pour 25 places dont une quinzaine réservée aux étudiants rennais. En M1, tu as environ 600 étudiants tous M1 confondus, sachant que les M1 droit privé et M1 droit notarial représentent environ un tiers de l'effectif.

Le profil-type des étudiants acceptés dans le M2 : mention AB en L3 et en M1 (à Rennes, j'entends) + stages divers et variés.